



REGLEMENT DE LA CONSULTATION RDC

INTITULE DU MARCHE :

MAPA

MATERIELS SCENIQUES PARC DE PRET IDDAC

AGENCE CULTURELLE DE LA GIRONDE
INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL
59, avenue d'Eysines
BP 155
33492 Le Bouscat cedex
siret : 383 890 233 00026
N° TVA Intracommunautaire :
FR90 383 890 233 00026
Tél. : 05 56 17 36 36
Fax : 05 56 17 36 31
web : www.iddac.net

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 25 octobre 2017 à 12h00

1ère PARTIE : ACHETEUR

1 - Nom et adresse de l'acheteur

Association iddac - Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel
59, Avenue d'Eysines
BP 155
33492 LE BOUSCAT-Cedex

2 - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Renseignements administratifs et financiers :

Myriam Brun-Cavanié – Directrice adjointe
Téléphone : 05 56 17 36 06
e-mail : direction@iddac.net

Renseignements techniques :

Daniel Saffore
Téléphone : [06 79 91 58 40](tel:0679915840)
techniquepro@iddac.net

Jan Sanchez
Téléphone: 05 56 95 85 21
technique@iddac.net

2ème PARTIE : OBJET DU MARCHÉ

1 – Description

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de réaliser un **marché de fournitures de matériels scéniques** pour le parc de prêt de l'iddac. Ce marché a pour objet de **compléter le parc de prêt** de matériels scéniques de l'iddac.

1.2 Décomposition de la consultation

Le présent marché est décomposé **en (13) treize lots**.
Il est possible de présenter une offre pour un lot au minimum, et treize lots au maximum.
Chaque attribution donnera lieu à la conclusion d'un contrat.

1.3 Forme et nature du Marché.

Marché en procédure adaptée [article 28 du CMP].
Marché de fournitures : **matériel son, lumière, scénique, exposition et sécurité.**

1.4 Lieu d'exécution du marché

Pôle technique de l'iddac - 3, avenue de la Gardette - 33310 Lormont

2 – Montant du Marché

Ce marché est estimé pour **un montant global à un maximum de 180 000 € HT (cent quatre-vingt mille euros) pour les 13 (treize) lots.**

3 – Durée du Marché et délais d'exécution.

L'offre des candidats est valable jusqu'au 31/12/2017.

Les délais d'exécution sont fixés à l'Acte d'Engagement – AE – et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Toutefois, l'acheteur pourra être amené, le cas échéant, à conclure des marchés complémentaires, en tant que de besoin.

Si les conditions sont réunies, des marchés négociés pourront alors être conclus en application des dispositions de l'article 35 II du Code des Marchés Publics.

3ème PARTIE : CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

1 - Conditions de participation

1.1 Statut juridique et capacités professionnelles – références requises

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou de plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

1.2 Capacités économiques et financières – références requises

Déclarations prévues aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics (le cas échéant, tout document permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat).

2 – Pièces constitutives du dossier de candidature

Liste des 5 pièces à fournir dans **Enveloppe N°1** :

- Une lettre de candidature modèle DC1.
- Déclaration du candidat modèle DC2.
- Extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Chiffre d'Affaires de l'entreprise pour les deux derniers exercices.
- Capacités techniques – références requises
 - Descriptif de l'expérience technique de marchés obtenus similaires,
 - Références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs

3 – Pièces constitutives du dossier de présentation.

Liste des 8 pièces à fournir dans **Enveloppe N°2** :

- **un acte d'engagement - AE:** cadre à dupliquer et à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s).
 - le Cahier des Clauses Administratives Particulières – **CCAP-**, à accepter sans modification, à dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s),
 - le Cahier des Clauses Techniques Particulières – **CCTP-**, à accepter sans modification, à dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s),
 - un document financier - **devis quantitatif et estimatif** -, faisant apparaître les différents prix proposés pour chacun des [13] treize lots pour lesquels le prestataire candidate, et précisant le régime de TVA applicable.
 - le **descriptif détaillé** de chacun des matériels et de son conditionnement;
 - une présentation des **conditions de garantie** proposées pour chacun des matériels, précisant la durée et le périmètre de la garantie. Le candidat devra notamment préciser s'il est en mesure de proposer un prêt de

matériel de remplacement, dans le cas où la panne se révélerait être un défaut du matériel pendant la période de garantie ;

- une présentation des modalités, délais et tarifs de **Service Après-Vente** ;
- le taux de remise pouvant être appliqué sur les prix catalogue **dans le cas d'achats complémentaires** ;

4ème PARTIE : PROCEDURE ET CRITERES D'EXAMEN DES OFFRES

1 - Type de procédure

La procédure est celle d'un marché à procédure adaptée au sens de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le nombre d'entreprises invitées à présenter une offre n'est pas limité.

2 - Critères d'attribution

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics.

Ces conditions prévoient notamment :

- l'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation.
- la prise en compte des critères de jugement énumérés ci-après.
- toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres se fera en fonction des critères, pondérés tels que énoncés, classés dans l'ordre décroissant suivant :

CRITERE N°1 45 %

Prix

CRITERE N°2

Valeur technique

35 %

Qualité des articles au regard des normes légales et d'usage dans la profession et compatibilité avec les matériels existants

CRITERE N°3

10 %

Durée et périmètre de la garantie

10 %

CRITERE N°4

Etendue et délais du Service Après-Vente

Après un premier examen des offres, l'iddac pourra engager des négociations avec le ou les candidats. A l'issue de ces dernières, après confirmation par chaque candidat rencontré des modifications éventuelles de son offre, l'iddac choisira l'offre la mieux disante au regard des critères pondérés définis précédemment.

Tout rabais ou remise de toute nature qui ne sont pas expressément autorisés par le présent règlement et l'acte d'engagement ne seront pas pris en compte.

3 - Renseignements d'ordre administratif

3.1 Date limite de réception des offres

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement, et fixée au **Mercredi 25 octobre 2017 à 12h00**.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

3.2 Langue devant être utilisée dans l'offre est le français

5ème PARTIE : PRESENTATION ET ENVOI DES OFFRES

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté selon les modalités suivantes :
Le pli cacheté comprendra les pièces constitutives du dossier de candidature détaillées dans le point 1 de la deuxième partie ci-dessus et une enveloppe distincte portant les indications

[Marché MATERIEL SCENIQUE PARC DE PRET IDDAC - NE PAS OUVRIR].

Comprenant les documents demandés et détaillés dans le point 3 de la deuxième partie ci-dessus.

Les montants seront indiqués en €, nets de remises, en Hors Tva et en Toutes Taxes Comprises.

L'envoi des offres peut se faire :

- par voie postale en recommandé avec avis de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Iddac

59, avenue d'Eysines

BP 155

33492 LE BOUSCAT CEDEX

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, l'acheteur ne pouvant être tenue responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

- par dématérialisation

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, les offres peuvent également être transmises par voie électronique, selon les mêmes conditions que ci-dessus.

Elles pourront être adressées à l'iddac à l'une des adresses de messagerie suivante :

technique@iddac.net

techniquepro@iddac.net

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Date, cachet et signature de l'entreprise

--